

FONDATION
GANDUR
POUR L'ART

**Secrétariat du Conseil municipal de la
Ville de Genève
Monsieur Guy Dossan
Président de la commission des travaux
et des constructions
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève**

Genève, le 5 novembre 2014

Concerne : PR-1073 (rénovation et agrandissement du MAH)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai pris connaissance de votre convocation à une audition dans le cadre des travaux de votre Commission et vous en remercie.

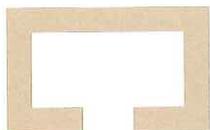
Aussi honoré que je puisse l'être et parfaitement conscient des processus politiques, permettez-moi tout de même de relever toutes les occasions qui se sont déjà présentées de m'exprimer sur l'histoire et la motivation de mon don et son périmètre.

Je retiens que :

- J'ai répondu positivement à un appel à sponsors du MAH en 2009 qui a amené conséquemment ce dernier à proposer le dépôt de mes collections en sus.
- Des discussions avec le Conseil administratif de la Ville de Genève ont ensuite donné lieu à la signature d'une Convention, le 11 mars 2010, posant les fondements d'un partenariat public-privé. Les détails de cette Convention vous sont connus.
- J'ai été auditionné par la Commission des finances du Conseil municipal le 8 février 2012 et ai pu répondre ainsi à toutes les interrogations de ses membres.
- En février dernier, j'ai pris l'initiative de solliciter chaque formation politique représentée au Conseil Municipal pour leur proposer un échange de vues et répondre à leurs questions. Il n'y a eu qu'une seule fin de non-recevoir.

Sincèrement, je pense avoir été généreux de mon temps pour expliquer un geste, celui de ma reconnaissance envers un pays qui a accueilli ma famille en 1961.

A la veille d'un choix crucial pour Genève, le Musée d'art et d'histoire, son rayonnement culturel, je vous confirme à nouveau ce qui suit.



FONDATION
GANDUR
POUR L'ART

1. La Fondation Gandur pour l'Art s'engage à faire don à la Ville de Genève de la somme de CHF 20 millions pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire selon le projet de l'architecte Jean Nouvel, retenu par les autorités genevoises à la suite d'un concours.
2. De plus, la Fondation Gandur pour l'Art garantit une contribution supplémentaire maximale de CHF 20 millions pour combler la différence entre le montant des autres donations privées récolté par la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève, ou toute autre source qui contribuerait à l'agrandissement, et la somme totale nécessaire à la réalisation du projet qui a été plafonné à CHF 53 millions. Au delà de cette somme, la garantie de déploiement plus ses effets.
3. Si huit ans après la signature de ladite Convention les travaux n'ont pas commencé, la Convention deviendra caduque. Ces huit ans viennent à terme en mars 2018.

J'espère vivement que cet engagement ferme d'assurer le financement de l'agrandissement du MAH jusqu'à hauteur de CHF 40 millions, en guise de remerciement à la Suisse, permettra à la Ville de Genève et à ses habitants de bénéficier à nouveau d'un Musée d'art et d'histoire digne de notre chère ville.

Avec mes cordiales salutations,
Jean Claude Gandur